



## **CHAMPIONNAT DE BRETAGNE CYCLISTE DES ÉLUS** **2023**

**Lieu: commune de St EVARZEC (29)**

**Date: Samedi 9 septembre**

**Organisé par: «Comité Cycliste St Evarzec»**

**contrôlé par: K.A.S (Kerfeunteun Animations Sportives)**

**organisateur du Tour du Finistère Cycliste Professionnel**



# **RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT**

## **Art.1 – OUVERTURE:**

**Le championnat de Bretagne cycliste des élus est ouvert aux élu(e)s bretons et ex-élu(e)s des mandats précédents.**

**l'épreuve est également ouverte aux conjoints (es) des élus et anciens élus, participation avec récompense mais pas de classement officiel ni maillot de champion(ne).**

## **Art.2 – DATE et LIEU de l'ÉPREUVE:**

Date: **Samedi 9 septembre 2023**

Lieu: **commune de Saint EVARZEC (29), circuit de Moustier C'hoat**

## **Art.3 – ÉPREUVE:**

Une course en peloton (CEL) par catégories d'âge sur un circuit de **6km150**.

A l'ouverture des inscriptions, l'organisateur devra avoir diffusé une adresse Internet permettant d'avoir accès aux plan de situation, carte et profil du circuit.

**CHAMPIONNAT DE BRETAGNE CYCLISTE DES Élus**

**Lieu: commune de St EVARZEC (29)**

**Date: Samedi 9 septembre 2023**

**Organisé par: «Comité Cycliste St Evarzec»**

**Championnat contrôlé par: K.A.S (Kerfeunteun Animations Sportives)**

# « Circuit de Moustier Coat »

CYCLISME SUR ROUTE ▼ PAR

LE 27 MAI 2023 @ 09:57



Saint-Évarzec Cyclisme sur route

Type d'événement: Sans catégorie ▼

Équipement: Ajouter

6,13 km

Distance

12:00

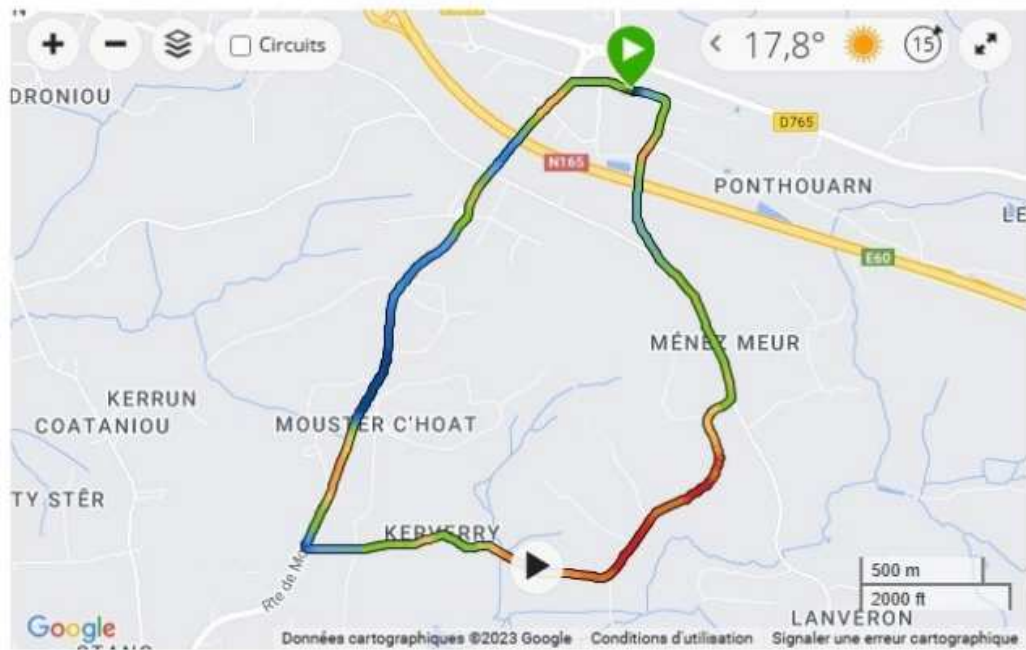
Durée

30,6 km/h

Vitesse moyenne

81 m

Ascension totale



Altitude



Vitesse



#### **Art.4 – ORGANISATEUR:**

L'organisation de cette manifestation est assurée par le Comité Cycliste St Evarzec et s'appuie sur K.A.S (Kerfeunteun Animations Sportives) qui se charge d'effectuer les inscriptions au calendrier officiel de la fédération FFC, de souscrire les assurances pour l'organisateur et les concurrents.

L'organisateur désignera spécifiquement pour le championnat: un président de l'organisation, un directeur de l'épreuve, des commissaires et un juge à l'arrivée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les dégâts matériels et corporels ne sont pas pris en charge par l'organisation, les concurrents devront s'assurer d'être couvert par une assurance via leur licence ou autre.

#### **Art.5 – CATÉGORIES:**

L'épreuve est organisée selon le tableau des catégories suivantes (**âge au jour de l'épreuve**):

- A- hommes de moins de 40 ans
- B- hommes de 40 à 49 ans inclus
- C- homme de 50 à 59 ans inclus
- D- hommes de 60 à 64 ans inclus
- E- hommes de 65 à 69 ans inclus
- F- hommes de 70 à 74 ans inclus
- G- hommes de 75 ans et plus
- H- femmes de moins de 50 ans
- I- femmes de 50 à 59 ans inclus
- J- femmes de 60 ans et plus

**soit 10 catégories.**

## Art.6 – DOSSARDS:

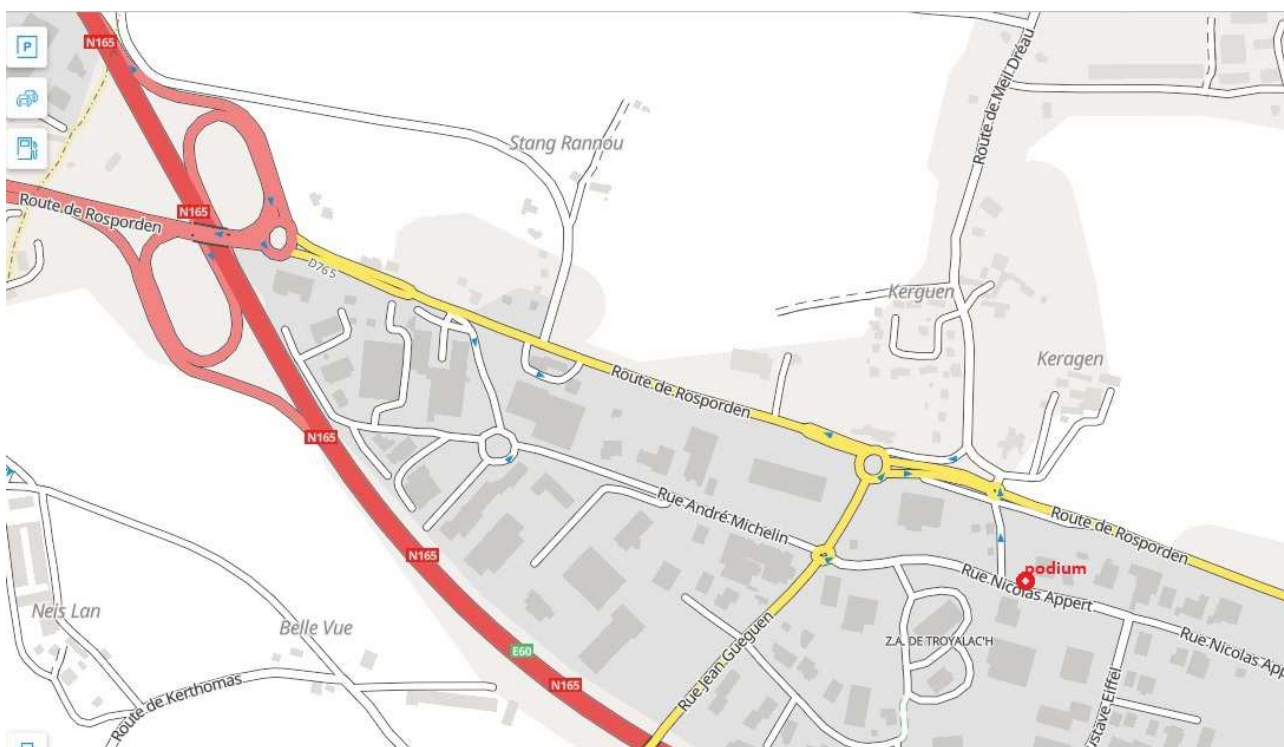
Les dossards sont remis lors de l'accueil des participants accompagnés du présent règlement et d'éventuelles informations complémentaires de dernière minute.

Un lot sera remis à chaque concurrent au retrait du dossard.

Cet accueil a lieu le **samedi de 12h00 à 15h00 au podium, rue Nicolas Appert.**

Les numéros de dossards sont attribués en fonction des différentes catégories afin de permettre aux concurrents, aux organisateurs, au speaker et aux spectateurs de bien repérer les concurrents appartenant à une même catégorie lors de regroupements de concurrents de catégories différentes en fonction des circonstances de course. |

Chaque concurrent devra se munir de 4 épingles; L'agrafage du dossard se fera sur la poche (à droite ou à gauche en fonction du sens du podium).



**Art.7– PARCOURS:**

**circuit de 6,150 km**

Cat. **A**, hommes de moins de 40 ans : **10 tours** (soit **61,5 km** )

Cat. **B**, hommes de 40 à 49 ans inclus : **9 tours** (soit **55,4 km**)

Cat. **C**, hommes de 50 à 59 ans inclus : **9 tours** (soit **55,4 km**)

Cat. **D**, hommes de 60 à 64 ans inclus : **8 tours** (soit **49,2 km**)

Cat. **E**, hommes de 65 à 69 ans inclus : **8 tours** (soit **49,2 km**)

Cat. **F**, hommes de 70 à 74 ans inclus : **6 tours** (soit **36,9 km**)

Cat. **G**, hommes de 75 ans et plus : **6 tours** (soit **36,9 km**)

Cat. **H**, femmes de moins de 50 ans : **6 tours** (soit **36,9 km**)

Cat. **I**, femmes de 50 à 59 ans inclus : **6 tours** (soit **36,9 km**)

Cat. **J**, femmes de 60 ans et plus : **6 tours** (soit **36,9 km**)

**Art.8 – ORDRE DES DÉPARTS:**

*13h45 catégories D,E,F,G,H,I et J: appel et présentation des coureurs(ses)*

*1<sup>er</sup> départ à 14h00 pour la catégorie D pour 8 tours soit 49,2 km, puis en décalé toutes les minutes pour les autres catégories.*

*2<sup>ème</sup> départ à 14h01 pour la catégorie E pour 8 tours,*

*3<sup>ème</sup> départ à 14h02 pour la catégorie F pour 6 tours,*

*4<sup>ème</sup> départ à 14h03 pour la catégorie G pour 6 tours,*

*5<sup>ème</sup> départ à 14h04 pour la catégorie H pour 6 tours,*

*6<sup>ème</sup> départ à 14h05 pour la catégorie I pour 6 tours,*

*7<sup>ème</sup> départ à 14h06 pour la catégorie J pour 6 tours.*

*15h45 catégories A, B et C: appel et présentation des coureurs*

*1<sup>er</sup> départ à 16h00 pour la catégorie A pour 10 tours, puis en décalé toutes les minutes pour les autres catégories.*

*2<sup>ème</sup> départ à 16h01 pour la catégorie B pour 9 tours,*

*3<sup>ème</sup> départ à 16h02 pour la catégorie C pour 9 tours.*

Les concurrents doublés par le coureur de tête de leur catégorie sont arrêtés lorsque ce dernier a terminé sa course. Ils sont classés dans l'ordre de leur passage sur la ligne d'arrivée. Une moto (ou voiture) ouvreuse est placée à l'avant du peloton du 1<sup>er</sup> départ. Une seule voiture balai par départ intervient pour récupérer les coureurs rencontrant des problèmes mécaniques ou autres.

### **Art.9 – MATÉRIEL-INCIDENTS MÉCANIQUES:**

Chaque concurrent doit veiller à ce que l'équipement qu'il utilise soit homologué par l'UCI et la FFC selon les dispositions des protocoles d'homologation en vigueur et disponibles sur le site internet de l'UCI.

**Le port du casque rigide aux normes UCI est obligatoire** pendant l'épreuve mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits et lors de l'échauffement. Chaque concurrent devra le conserver correctement attaché, durant toute l'épreuve.

**Tout concurrent se présentant sans casque se verra refuser le départ par les commissaires.**

**Les guidons de forme particulière ( delta .... ) ou additionnels ( avec prolongateurs, de triathlètes, en forme de cornes ... ) ainsi que les roues lenticulaires ne sont pas autorisés.**

Le circuit étant supérieur à 3 km, il est autorisé de changer de roue uniquement au podium sous le contrôle du délégué ou du responsable de l'organisation. Cependant, aucun bénéfice de tour ne sera accordé.

## **Art.10 - DISPOSITIONS DIVERSES**

Afin de permettre sa reconnaissance, le balisage du circuit, sera effectué dès le mardi précédant l'épreuve.

Afin de conserver un esprit sportif équitable, aucune voiture n'est autorisée à suivre la course hormis les voitures ou motos de l'organisation qui devront être limitées au strict minimum.

Les coureurs ne sont pas autorisés à s'échauffer sur le circuit pendant les épreuves.

La voiture (ou moto) ouvreuse de course est prioritaire sur tout cycliste: si elle double un groupe d'une autre catégorie, ce dernier doit laisser le peloton de l'autre catégorie le dépasser, sans gêne.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé, hormis celui de l'organisation avec à bord un commissaire.

## **Art.11 – INSCRIPTIONS:**

Le bulletin d'engagement doit être rempli et expédié à l'adresse ci-dessous par courrier postal ou par voie électronique, accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité, du justificatif de la fonction élective portant la date de l'élection pour les élus dont le mandat est en cours ou d'un justificatif permanent pour les anciens élus, d'une photocopie recto-verso de la licence de compétition ou cyclo-sportive (FFC, FSGT ou UFOLEP), ou pour les non-licencié(e)s et les licencié(e)s FFVélo d'un certificat médical d'aptitude au cyclisme de compétition datant de moins de trois (3) mois à la date de l'épreuve ou une copie de la licence FFVélo «*Vélo Sport*».

L'absence de ce certificat (ou copie de la licence FFVélo «*Vélo Sport*») entraînera la non-participation du coureur au championnat.

Pour les conjoints(es) des élus, en complément de ce qui précède, une photocopie du livret de famille, copie du PACS, ou certificat de vie maritale sera à fournir comme justificatif.

Le dossier complet est à envoyer :

- soit par voie postale au plus tard dix jours (jeudi 31 Août) avant la date du championnat , à :

**André GUILLOU**  
**Championnat de Bretagne cycliste des élus**  
**3 place de la Mairie**  
**29170 SAINT-ÉVARZEC**



- ou par voie dématérialisée au plus tard **le lundi 4 Septembre 2023 à minuit** à :

**André GUILLOU**, E-mail [guillouandre29@orange.fr](mailto:guillouandre29@orange.fr) , tél 06 12 53 00 85  
et

**Daniel DILIGEART**, E-mail [daniel.diligeart@orange.fr](mailto:daniel.diligeart@orange.fr) , tél 06 84 47 07 95

### **Art.12 – DROITS D’INSCRIPTION:**

Le droit d’engagement est fixé à : **10 €uros** , le paiement s’effectuera par chèque ou par virement bancaire.

Les chèques libellés à l’ordre de: **Comité Cycliste St Evarzec**

ou virement sur le compte :

CRÉDIT AGRICOLE DU FINISTÈRE		BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES EN € n° 0232675 ou RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
7, route du Loch - 29555 QUIMPER CEDEX 9		Date de remise :      Nombre de chèques :	
Nom et adresse du bénéficiaire ASSOC COMITE CYCLISTE ST EVARZ CHEZ DILIGEART DANIEL 103 ROUTE ERGUE ARMEL 29170 ST EVARZEC		Crédit sous réserve de vérification détaillée et de bonne fin	
International Banking Account Number (IBAN) FR76 1290 6000 4167 0944 6500 163 Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP829		Signature	
Code banque      Code guichet      Numéro de compte      Clé RIB		TOTAL REMISE      à compléter dans tous les cas	
1 2 9 0 6      0 0 0 4 1      6 7 0 9 4 4 6 5 0 0 1      6 3			

### **Art.13 – RÉSULTATS et RÉCOMPENSES:**

Un maillot de champion(ne) de Bretagne sera attribué par catégorie (cf art.5).

La fonction électorale des concurrents (conseiller municipal, adjoint, maire, conseiller général, conseiller départemental, député, sénateur, conseiller régional, etc.) ainsi que leur commune et département d’élection figureront dans la liste des inscrits et dans les feuilles de résultats. L’organisateur peut également mentionner, de façon facultative la fédération et le club pour les licenciés.

Le premier de chaque catégorie est récompensé par un maillot de Champion de Bretagne des Élus (excluant toute inscription publicitaire) et une coupe ou un trophée.

Les places de second et troisième sont récompensées soit par une médaille, un maillot (*différent du maillot de champion*), une coupe ou un trophée (*choix à faire par les organisateurs*).

D'autres récompenses éventuelles peuvent être prévues, à la discrétion des organisateurs.

Concernant le classement, les réclamations éventuelles pourront se faire oralement auprès de la direction du Championnat.

#### **Art.14 – SECOURS:**

L'organisateur mettra en place les moyens de secours appropriés pour ce type de compétition (*par exemple: Secouristes, Infirmiers, ambulance, Pompiers ..*)

#### **Art.15 - AUTORISATION par sa PARTICIPATION:**

Chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps et dans l'espace.

#### **Art.16 - DÉSIGNATION des FUTURS ORGANISATEURS:**

Les dossiers de candidatures à l'organisation du championnat de l'année suivante doivent parvenir au coordinateur du comité de Bretagne cycliste des élus au moins trois (3) semaines avant la date du championnat, soit avant le 21 Août 2023, à :

- André GUILLOU : [guillouandre29@orange.fr](mailto:guillouandre29@orange.fr), et

- André LE CORRE : [andre.le-corre722@orange.fr](mailto:andre.le-corre722@orange.fr)

Le choix des candidatures sera fait suivant les critères ci-après:

- 1- championnat alternativement sur chacun des 4 départements bretons,
- 2- qualités techniques du/des parcours proposé(s): distance, difficultés, sécurité.
- 3- dans le cas de plusieurs candidatures d'un même département, il sera privilégié la candidature nouvelle,
- 4- si lorsque c'est son tour, il n'y a pas de candidature de ce département, le choix se portera sur le département suivant.

La désignation de la ville organisatrice de l'année suivante sera effectuée à la fin de la remise des récompenses.